

distance entre porte d'entrée et arret minute pour brancard ?

Par **GANGADINE**, le **01/10/2023** à **09:13**

Bonjour,

j'ai un arret minute a 1m50 devant mon entrée et je suis en fauteuil roulant qu'elle est le dégagement pour un brancard et qu'elle est la distance réglementaire

Merci

Par Visiteur, le 01/10/2023 à 13:59

Bonjour,

L'arrêt minute est sur la voie publique ? Dans ce cas consultez la mairie.

Le gabarit réglementaire d'un brancard est de 1,97 m x 0,57 m, il y a donc la place de passer.

Puisque c'est un "arrêt minute", il suffit d'attendre une minute pour que le passage soit complètement dégagé, à défaut la fourrière se fera une joie d'emporter le véhicule en infraction.

Par janus2fr, le 02/10/2023 à 07:09

Bonjour,

De quel type d'entrée parlez-vous ? Est-ce une porte piétonne ou une entrée carrossable ? Le code de la route ne prévoit l'interdiction de stationner que devant une entrée carrossable, devant une entrée piétonne, aucune interdiction.

Par Cousinnestor, le 02/10/2023 à 07:40

Hello!

Ganagadine votre questionnement manque de précision sur la relation qu'il y aurait entre ses différents éléments. L'arrêt-minute en question (dans l'espace public d'une rue je suppose) est prévu pour qui ? N'avez pas la possibilité de sortir de chez vous en fauteuil sur le trottoir (je suppose) sans être gêné par un véhicule éventuellement en arrêt-minute ? Quel est ce besoin de passer (où ?) avec un brancard ?

A+